

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BAYZID® SPA Chlore liquide

Révision: 23.03.2026

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

BAYZID® SPA Chlore liquide

Nom de la substance: hypochlorite de sodium, solution à $\geq 25 - 100\%$ % de chlore actif
Numéro d'Enregistrement 01-2119488154-34-XXXX
REACH:
N° CAS: 7681-52-9
N° Index: 017-011-00-1
N° CE: 231-668-3
UFI: YCSA-FW8D-DU5E-2JXT

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Désinfectants pour le traitement de l'eau des piscines

Utilisations déconseillées

Toute utilisation non conforme.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Höfer Chemie GmbH
Rue: Zur Fabrik 2
Lieu: D-66271 Kleinblittersdorf
Interlocuteur: Leonhard Zirkler Téléphone: +49(0) 6805 997 80 10
E-mail: leonhard.zirkler@hoefer-chemie.de
Service responsable: infoSDB@hoefer-chemie.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49(0) 6805 997 80 10 (Mo-Fr 9-16:00)
N°ORFILA (INRS) : + 33 1 45 42 59 59 (24h)

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Met. Corr. 1; H290
Skin Corr. 1; H314
Eye Dam. 1; H318
Aquatic Acute 1; H400
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Danger
d'avertissement:

Pictogrammes:



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BAYZID® SPA Chlore liquide

Révision: 23.03.2026

Page 2 de 14

Mentions de danger

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
EUH206	Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P260	Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Étiquetage particulier

Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi.

Conseils supplémentaires

À observer: Règlement (UE) n° 528/2012 sur les biocides

2.3. Autres dangers

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/VPvB de la directive REACH annexe XIII.
 Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Caractérisation chimique

De chlore actif ca. 13%

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
7681-52-9	hypochlorite de sodium, solution à >= 25 - 100% % de chlore actif			10 - 20 %
	231-668-3	017-011-00-1	01-2119488154-34-XXXX	
	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, STOT SE 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H290 H314 H318 H335 H400 H410 EUH031			
1310-73-2	hydroxyde de sodium soude caustique			=< 1 %
	215-185-5	011-002-00-6	01-2119457892-27-XXXX	
	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1; H290 H314 H318			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
--------	-------	-----------	----------

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BAYZID® SPA Chlore liquide

Révision: 23.03.2026

Page 3 de 14

	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
7681-52-9	231-668-3	hypochlorite de sodium, solution à $\geq 25 - 100\%$ % de chlore actif	10 - 20 %
	par inhalation: CL50 = $> 10,5$ mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 20000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1100 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=10 Aquatic Chronic 1; H410: M=1 EUH; EUH031: $\geq 5 - 100$		
1310-73-2	215-185-5	hydroxyde de sodium soude caustique	$\leq 1 \%$
	Skin Corr. 1A; H314: $\geq 5 - 100$ Skin Corr. 1B; H314: $\geq 2 - < 5$ Skin Irrit. 2; H315: $\geq 0,5 - < 2$ Eye Irrit. 2; H319: $\geq 0,5 - < 2$		

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

5 % - $< 15 \%$ agents de blanchiment chlorés.

Information supplémentaire

Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC $> 0,1\%$ conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 § 59 (REACH).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. En cas d'irritation des poumons: premier traitement avec un spray corticoïde, p. ex. Auxilison, aérosol dosé Pulmicort. (Auxilison et Pulmicort sont des marques déposées).

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Sable. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction. En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: Jet d'eau pulvérisée. Brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de chlore. Chlorure d'hydrogène (HCl). Chlore (Cl₂).

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BAYZID® SPA Chlore liquide

Révision: 23.03.2026

Page 4 de 14

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle (voir rubrique 8).

Pour les secouristes

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éliminer immédiatement les fuites. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Si nécessaire, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Traiter le matériau recueilli conformément à la rubrique Elimination.

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Porter un vêtement de protection approprié. (Voir rubrique 8.)
Conditions à éviter: formation d'aérosol ou de nébulosité
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Mesures générales de protection et d'hygiène: Voir rubrique 8.

Ne pas mélanger avec acides. Ne pas mélanger avec autres produits chimiques. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BAYZID® SPA Chlore liquide

Révision: 23.03.2026

Page 5 de 14

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit.

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles).

Prévoir un sol résistant aux lessives alcalines.

Matériel adéquat pour récipients/installations: PE (polyéthylène). PVC (Chlorure de polyvinyle).

Matériel inadéquat pour récipients/installations: métal. Acier.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matières explosives. Solides comburants (oxydants). Liquides oxydants.

Peroxydes organiques. Matières et mélanges auto-réactifs. substances radioactives. Matières infectieuses.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage conseillée : 20 °C

Protéger contre: gel. Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur. Humidité

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
7782-50-5	Chlore	0,5	1,5		VLE (15 min)	
1310-73-2	Sodium (hydroxyde de)	-	2		VME (8 h)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
7681-52-9	hypochlorite de sodium, solution à >= 25 - 100% % de chlore actif			
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,26 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,55 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	3,1 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	1,55 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	3,1 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	local	0,5 %
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,55 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	3,1 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	1,55 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	3,1 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	local	0,007 mg/cm²
1310-73-2	hydroxyde de sodium soude caustique			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	1 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	1 mg/m³

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
	Milieu environnemental	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BAYZID® SPA Chlore liquide

Révision: 23.03.2026

Page 6 de 14

7681-52-9	hypochlorite de sodium, solution à >= 25 - 100% % de chlore actif
Eau douce	0,00021 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)	0,00026 mg/l
Eau de mer	0,00042 mg/l
Intoxication secondaire	11,1 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	4,69 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Assurer une aération suffisante.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage. EN ISO 16321-1:2022

Protection des mains

Porter des gants appropriés.

Matériau approprié:

FKM (caoutchouc fluoré). - Epaisseur du matériau des gants: 0,4 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

Caoutchouc butyle. - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

NBR (Caoutchouc nitrile). - Epaisseur du matériau des gants: 0,35 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

PVC (Chlorure de polyvinyle). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité / la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Protection de la peau

Protection du corps appropriée: Blouse de laboratoire.

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

-Dépassement de la valeur limite

-Ventilation insuffisante et formation d'aérosol ou de nébulosité

Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil filtrant combiné (EN 14387) Type: B-P2

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher l'entrée dans les

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BAYZID® SPA Chlore liquide

Révision: 23.03.2026

Page 7 de 14

égouts ou les eaux de surface et souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	vert
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	< -20 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	ca 100 °C
Inflammabilité:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	non déterminé
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	>111 °C
pH-Valeur (à 20 °C):	> 12
Viscosité cinématique:	non déterminé
Hydrosolubilité:	complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	
Aucune information disponible.	
La vitesse de dissolution:	négligeable
Coefficient de partage n-octanol/eau:	négligeable
La stabilité de la dispersion:	négligeable
Pression de vapeur:	20 hPa
(à 20 °C)	
Densité (à 20 °C):	1,22 - 1,26 g/cm³
Densité apparente:	négligeable
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	négligeable

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion	
aucune/aucun	
Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible
Température d'inflammation spontanée	
solide:	négligeable
gaz:	non déterminé
Propriétés comburantes	
aucune/aucun	

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non déterminé
Épreuve de séparation du solvant:	non déterminé
Teneur en solvant:	non déterminé
Teneur en corps solides:	non déterminé
Point de sublimation:	négligeable
Point de ramollissement:	négligeable
Point d'écoulement:	négligeable
Viscosité dynamique:	3 - 4 mPa·s
(à 20 °C)	
Durée d'écoulement:	non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BAYZID® SPA Chlore liquide

Révision: 23.03.2026

Page 8 de 14

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.
Voir rubrique 10.5.

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Agents oxydants, fortes. Agents réducteurs, fortes. Acide. Métaux. Les sels d'ammonium. Ammoniac.
Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO₂) Dioxyde de chlore Chlorure d'hydrogène (HCl). Chlore (Cl₂). Oxygène.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
7681-52-9	hypochlorite de sodium, solution à >= 25 - 100% % de chlore actif				
	orale	DL50 1100 mg/kg	Rat	Dossier ECHA	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 20000 mg/kg	Lapin	Dossier ECHA	OECD Guideline 402
	inhalation (1 h) vapeur	CL50 > 10,5 mg/l	Rat	Dossier ECHA	OECD Guideline 403

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. (D'après les données d'essais)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux. (D'après les données d'essais)

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BAYZID® SPA Chlore liquide

Révision: 23.03.2026

Page 9 de 14

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1%) ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres informations

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
7681-52-9	hypochlorite de sodium, solution à >= 25 - 100% % de chlore actif					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 (TRO) mg/l	0,032	96 h	Poisson ,divers	Dossier ECHA
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,036	72 h	Raphidocelis subcapitata	Dossier ECHA OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,035	48 h	Ceriodaphnia dubia	Dossier ECHA OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,04	21 d	Brevoortia tyrannus	Dossier ECHA
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,015	21 d	V. iris (Ambloplites rupestris)	Dossier ECHA READ ACROSS
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 ()	563 mg/l	3 h	Boue activée	Dossier ECHA OECD Guideline 209
1310-73-2	hydroxyde de sodium soude caustique					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	40,4	48 h	Ceriodaphnia sp.	Dossier ECHA other: acute 48-h immobilization test ac

12.2. Persistance et dégradabilité

Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
7681-52-9	hypochlorite de sodium, solution à >= 25 - 100% % de chlore actif	-3,42

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BAYZID® SPA Chlore liquide

Révision: 23.03.2026

Page 10 de 14

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Le produit est une solution alcaline. Avant de l'éliminer vers une station d'épuration il faut généralement effectuer une neutralisation.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Liste de propositions pour les codes déchets/désignations de déchets selon EAKV/AVV :

Code d'élimination des déchets - Produit

160303 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160303 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 1791

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

HYPOCHLORITE EN SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BAYZID® SPA Chlore liquide

Révision: 23.03.2026

Page 11 de 14



Code de classement:
Dispositions spéciales:
Quantité limitée (LQ):
Quantité exceptée:
Catégorie de transport:
N° danger:
Code de restriction concernant les tunnels:

C9
521
1 L
E2
2
80
E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 1791

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

HYPOCHLORITE EN SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8



Code de classement:
Dispositions spéciales:
Quantité limitée (LQ):
Quantité exceptée:

C9
521
1 L
E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 1791

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

HYPOCHLORITE SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8



Marine polluant:
Dispositions spéciales:
Quantité limitée (LQ):
Quantité exceptée:
EmS:

P
274, 900
1 L
E2
F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 1791

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

HYPOCHLORITE SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BAYZID® SPA Chlore liquide

Révision: 23.03.2026

Page 12 de 14

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes:

II

8



Dispositions spéciales:

A3 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

0.5 L

Passenger LQ:

Y840

Quantité exceptée:

E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

851

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

1 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

855

IATA-Quantité maximale (cargo):

30 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Oui



Matières dangereuses:

hypochlorite de sodium

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les
émissions industrielles:

0%

Directive 2004/42/CE relative à COV
dans les vernis et peintures:

0g/L

Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III):

E1 Danger pour l'environnement aquatique

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

La substance est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (CLP).

Règlement (UE) n° 528/2012 sur les biocides

REACH 1907/2006 annexe XVII No (mélange): 3, 75

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des
jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

Numéro d'enregistrement biocide:

N-63991

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BAYZID® SPA Chlore liquide

Révision: 23.03.2026

Page 13 de 14

SIMMBAD Reg. Nr (FR): 49401

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:
hypochlorite de sodium, solution à >= 25 - 100% % de chlore actif
hydroxyde de sodium soude caustique

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Rev.: 1,0; Première publication: 23.03.2026

Abréviations et acronymes

Met. Corr. 1: Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie de danger 1
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1A
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1B
Skin Corr. 1: Corrosion cutanée, catégorie de danger 1
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3
Aquatic Acute 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité aiguë 1
Aquatic Chronic 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 1
Aquatic Chronic 2: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 2
ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS: Chemical Abstracts Service
CLP: Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures
DNEL: Derived No Effect Level
d: day(s)
EINECS: European INventory of Existing Commercial chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
ECHA: European Chemicals Agency
EWC: European Waste Catalogue
IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organization
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
h: hour
LOAEL: Lowest observed adverse effect level
LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
NOAEL: No observed adverse effect level
NOAEC: No observed adverse effect concentration
NLP: No-Longer Polymers
N/A: not applicable
OECD/OCDE : Organisation for Economic Co-operation and Development/Organisation de coopération et de développement économiques
PNEC: predicted no effect concentration
PBT: Persistent bioaccumulative toxic
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
REACH: Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals
SVHC: substance of very high concern
TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BAYZID® SPA Chlore liquide

Révision: 23.03.2026

Page 14 de 14

NU : Nations Unies

VOC: Volatile Organic Compounds

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
EUH206	Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.